



Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 05/07/2019
ID : 063-200071199-20190702-CCPL_2019_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019
Date d'affichage : 24 juin 2019

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLIERE.

Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-100 : ALSH ADOS : ORGANISATION DES SEJOURS ETE POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaires, la communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados. Afin de permettre aux jeunes de vivre et de pratiquer des activités innovantes et différentes du milieu familial, renforcer le bien-vivre ensemble, des mini-séjours multi-activités sont proposés. Visant la découverte culturelle et environnementale, il est proposé, aux côtés des activités consommatrices, des activités de découverte culturelle et environnementale.

Les hébergeurs qui offrent les prestations les plus intéressantes sont nécessairement indisponibles plus rapidement. C'est pourquoi, il est proposé par les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture-Lecture publique, lors de sa réunion du 12 juin 2019, de valider les budgets prévisionnels des séjours de l'année 2020 afin de permettre au Pôle Ados de prendre des réservations au plus tôt.

Pour l'année 2020, il est proposé d'organiser :

- **Un séjour été (5 jours / 4 nuits) du 6 au 10 juillet 2020**

2.2- Organisation d'un séjour été

Ainsi un mini-séjour est organisé (5 jours/4 nuits), du 6 au 10 juillet, au Vert Plateau, à Bellenaves (03) pour 28 jeunes du territoire Plaine Limagne. Les activités proposées sont : la pratique du VTT, du canoë, tir-à-l'arc et sarbacane, accrobranche et animations culturelles (animation à Wolframines, sortie nocturne avec intervenant nature).

Le budget prévisionnel s'élève à 8 932 €, le reste à charge de la communauté de communes Plaine Limagne est estimé à 3 122 €, soit 111,50 € par enfant.

En fonction du budget prévisionnel du séjour présenté, il convient de définir la tarification de ces séjours. Il est rappelé que la Caisse d'Allocations Familiales exige de définir au minimum deux tranches tarifaires prenant en compte les ressources des familles.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial, en cohérence avec la tarification des ALSH Plaine Limagne, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL	HABITANT HORS CCPL
1 à 550	150,00 €	190,00 €
551 à 750	160,00 €	200,00 €
751 à 950	180,00 €	210,00 €
951 à 1 200	200,00 €	230,00 €
1 201 à 1 500	210,00 €	250,00 €
1 501 à 2 000	230,00 €	280,00 €
2 001 et plus	250,00 €	330,00 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux vacances enfants (Ave), géré par Vacaf, service commun des caisses d'Allocations familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires (de 1 à 700).

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de valider le budget prévisionnel du séjour à Bellenaves (03) et la grille tarifaire ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.
- Les crédits seront inscrits au budget 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 05/07/2019
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

